

Environnement réglementaire



Maîtriser les risques environnementaux sur tous vos projets

Nos équipes accompagnent les maîtres d'ouvrage dans la conduite des procédures environnementales, depuis les phases amont jusqu'au suivi opérationnel sur le terrain, en assurant un pilotage global des expertises techniques. Notre objectif est de sécuriser les projets grâce à des études rigoureuses, renforcées par l'appui de juristes spécialisés en droit de l'environnement, garantissant à la fois la conformité réglementaire, la robustesse des dossiers et la solidité des décisions prises.

Nous intervenons sur une grande variété d'opérations, qu'il s'agisse de projets ou de plans et programmes, allant des grands projets à rayonnement national mobilisant l'ensemble de nos expertises, jusqu'aux initiatives locales où nous adaptons nos méthodes et notre discours aux spécificités des territoires et de leurs acteurs.

70
collaborateurs

15
agences

+ de 600
projets accompagnés
ces trois dernières années



**Audrey
Bridonneau**
Directrice métier
Environnement

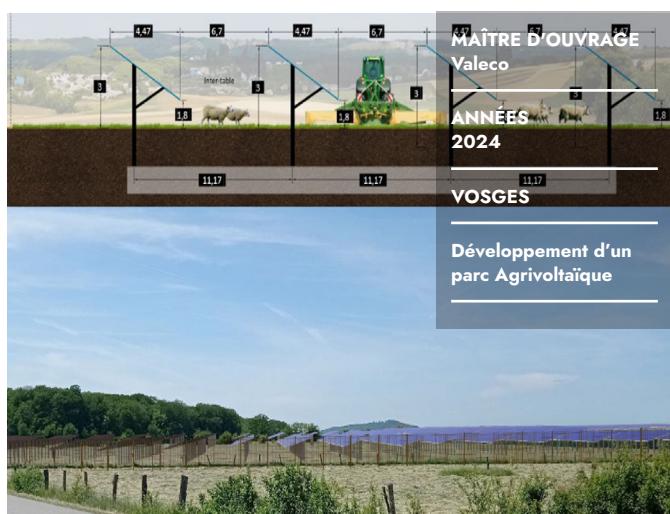
Notre présence sur l'ensemble du territoire et la diversité des projets que nous avons accompagnés nous offrent une solide expérience de terrain et une bonne compréhension des attentes locales. Nous disposons d'une connaissance fine des enjeux environnementaux propres à chaque territoire, mais aussi des services instructeurs et de leurs exigences spécifiques. Cette maîtrise nous permet de planifier et de coordonner efficacement les procédures réglementaires, y compris sur les projets les plus complexes. Toujours à l'écoute des évolutions réglementaires et territoriales, nous veillons à maintenir un haut niveau de conseil et une capacité d'adaptation à tous types de projets.»

NOS PÉRIMÈTRES D'ACTION

- Infrastructures et mobilités
- Ouvrages d'art
- Bâtiment
- Industrie
- Ville (renouvellement, ZAC, espaces publics)
- Transports (TC, modes doux, ferroviaire, aéroportuaire, portuaire)
- Énergie (lignes et postes électriques, transport d'hydrogène, de gaz, photovoltaïque, éolien)

NOS MISSIONS

- Demandes d'examen au cas par cas
- Études d'impact
- Dossiers d'autorisation environnementale (DAE)
- Dossiers d'autorisation de défrichement
- Dossiers loi sur l'Eau (DLE), y compris en milieu marin
- Dossiers relatifs à la réglementation ICPE
- Dossiers de dérogation au titre des espèces protégées
- Évaluation des incidences Natura 2000
- Dossier de saisine d'archéologie préventive
- Autorisation de travaux près de monuments historiques
- Autorisation de travaux en site classé ou site inscrit
- Dossiers de concertation et bilan de concertation
- Dossiers d'enquête préalable à la DUP
- Dossiers de mise en compatibilité de PLU
- Déclarations préalables
- Permis de construire, de démolir et d'aménager



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SCOT NORD 54

Le SCoT Nord 54 a fait l'objet d'une analyse environnementale et d'une révision conformément à la Loi Grenelle 2, couvrant la période 2015-2021. Nous avons conduit l'évaluation environnementale en quatre étapes : analyse des documents liés à l'environnement, hiérarchisation des enjeux dans le projet de PAS, analyse du Document d'orientations et d'Objectifs, et rédaction complète de l'évaluation.



PLUIH DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

La Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a élaboré un PLUiH pour planifier durablement son territoire. Nous avons réalisé l'évaluation environnementale, établi l'état initial, intégré les zones humides, défini les aspects environnementaux du projet, élaboré la trame verte et bleue, accompagné les OAP sectorielles et finalisé le dossier d'arrêt avec la demande de dérogation pour les abords des plans d'eau.

18, rue des Deux-Gares,
92500 Rueil-Malmaison
actierra@actierra.com
+33 (0)1 49 04 55 00
www.actierra.fr



CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE À TOTAINVILLE

VALECO souhaite développer un parc photovoltaïque sur Totainville, Repel et Oëlléville, sur une zone d'étude de 170 hectares dont 63,3 hectares seront clôturés, en préservant les prairies permanentes. Nous sommes intervenus pour réaliser l'étude d'impact environnementale : analyse transversale des thématiques, définition des aires d'étude, étude paysagère, évaluation des incidences et proposition de mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser).



DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE DES FONTINETTES

L'écluse des Fontinettes, située sur la commune d'Arques (Pas-de-Calais), est un ouvrage majeur de la liaison à grand gabarit Dunkerque Escaut. VNF souhaite la doubler afin de permettre le passage de plus gros convois en lien avec le canal Seine Nord. Nous établissons les dossiers réglementaires et assurons l'éco-conception en accompagnement de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.